

Le 24 décembre 2019

M. DIVINA,
Président de la Commission d'enquête
Le Bourg
24 500 ST-JULIEN-INNOCENCE-EULALIE

Affaire suivie par : Alexandra Paillé
a.paille@cc-vh.fr 05.53.02.50.20

Objet : Demande de délai supplémentaire relative à la remise du rapport d'enquête publique.

Monsieur le Président,

Vous m'avez saisi par courrier en date du 23 décembre 2019 d'une demande de délai supplémentaire concernant la remise du rapport de la commission d'enquête qui doit être rendu dans le cadre de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), des Périmètres Délimités des Abords (PDA), et l'abrogation des cartes communales et intercommunales.

Par la présente, je vous informe que j'accède à votre demande, la remise du rapport devant intervenir le 16 janvier 2020 au plus tard.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Philippe LAGARDE

Communauté de Communes
de la Vallée de l'Homme 

Service Urbanisme - Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme
(siège social : 28 avenue de la Forge, 24620 Les Eyzies)

Mairie • 24580 Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac • Tél : 05.53.02.50.20 • www.cc-valleedelhomme.fr • urbanisme@cc-vh.fr